

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 20-06-27

Séance du 23 juin 2020

AFFAIRES FINANCIERES
GROUPEMENT DE COMMANDE D'ELECTRICITE AVEC LE S.D.E.S.M.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat – Route Départementale 619 à NANGIS, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ghislain BRAY, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **97** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **38** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : M. ET Mmes AGNUS, BAALI CHERIF, BENECH, BOULLOT, BOURCIER, BRAY, DRIOT, GONCALVES, JEUNEMAITRE, PERNEL, DELANNOY, FENOT, MONTAGU, BOURLET, GYARMATHY, COCHET, SIVANNE, MARTINEZ, BEAUGELET, MALHET, DELFOUR, MYTNIK, POMMIER, BRICHET, BALDY, CIPRES, COUPAS, LABATUT, MARTINET, BARRACHIN, NOUZE, ALARD

Suppléants présents : M. et Mmes FASSELER, PINARD, SAMSON

Représentés : Mme CANAPI (pouvoir à BRAY)

Secrétaire de séance : M. DELANNOY

Date de la convocation : 11 juin 2020
Nombre de délégués en exercice : 97
Nombre de délégués présents : 35 (Selon l'article 2 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020)
Suffrage exprimé : 36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 20-06-27

Séance du 23 juin 2020

AFFAIRES FINANCIERES
GROUPEMENT DE COMMANDE D'ELECTRICITE AVEC LE S.D.E.S.M.

Monsieur le Président rappelle que nous avons un contrat avec le SDESM qui arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler.

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité.

Le S.D.E.S.M. (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés pour les collectivités qui le souhaitent. En contrepartie de cette prestation, les adhérents indemnisent le coordonnateur des frais correspondants.

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le renouvellement de l'adhésion du SMETOM-GEEODE au groupement de commande d'électricité ;

APPROUVE le programme et les modalités financières correspondantes ;

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande d'électricité ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 20-06-27

Séance du 23 juin 2020

AUTORISE le représentant du S.D.E.S.M. à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,


Ghislain BRAY

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 2 juillet 2020

Affiché, le 2 juillet 2020

Le Président,


Ghislain BRAY